

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mardi 14 mai 2013 à 20 H 30

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

A Chaveignes, le 30 avril 2013.
Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR :

- ✓ N°2013-05-14-01 : Approbation du compte rendu du 16 avril 2013
 - ✓ N°2013-05-14-02 : Voirie 2013 : étude de devis
- ✓ N°2013-05-14-03 : Assainissement : dégrèvement en cas de fuite d'eau
 - ✓ N°2013-05-14-04 : CCPR : répartition des sièges
- ✓ N°2013-05-14-05 : Fourrière communautaire de Châtellerault : convention
 - ✓ N°2013-05-14-06 : Déclaration d'intention d'aliéner
- ✓ N°2013-05-14-07 : Elévation d'un mémorial à la mémoire des combattants AFN : demande de subvention
 - ✓ N°2013-05-14-08 : Questions diverses

Séance du 14 mai 2013

L'an deux mil treize, le quatorze mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 avril 2013, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Françoise MANCEAU, Eric DEVIJVER, Patrick BOUGREAU, Dominique DARDENTE, Marie-Rose MERON, Roger DUPRÉ, Claudy DUBOIS, Marie-Noëlle AUDOUARD.

Etaient excusés : Alain MONTAS, André GUERIN, Martine CHESSERON, Jean-Pierre GIRAULT.

Etait absent : Olivier MARECHAUX.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

Alain MONTAS a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

André GUERIN a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Françoise MANCEAU.

Martine CHESSERON a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Roger DUPRÉ.

Jean-Pierre GIRAULT a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Dominique DARDENTE.

DELIBERATION N°2013-05-14-01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 AVRIL 2013

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 16 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2013-05-14-02

VOIRIE 2013 : ETUDE DE DEVIS

Le maire présente les devis relatifs aux travaux de voirie pour l'année 2013. Il est proposé la réfection des routes, assainissement des eaux pluviales compris, sur la section des voies suivantes : toute la rue du 19 mars, rue de Champvent en partant du 38 jusqu'au 26. Les estimatifs sont les suivant

ENTREPRISES	Rue du 19 mars Montant HT	Rue du 19 mars et portion de la rue de Champvent Montant HT
RTL	46 828.50 E	74 629.00 E
EUROVIA	44 136.60 E	78 019.60 E
TPPL	66 699.15 E	93 494.80 E
HEGRON	43 326.00 E	71 154.60 E

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux dans la seule rue du 19 mars et choisit l'entreprise Hégron dont l'estimation s'élève à 43 326.00 Euros HT soit 51 817.90 Euros TTC. Les travaux Rue de Champvent pourront être effectués dans l'année, suivant les dépenses réalisées et les disponibilités financières de la commune.

DELIBERATION N°2013-05-14-03
ASSAINISSEMENT : DEGREVEMENT EN CAS DE FUITE D'EAU

Monsieur Le Maire informe que la délibération du 15 janvier 2013 relative au dégrèvement en cas de fuite d'eau n'est pas légale. En effet, le dispositif Warsmann (décret 2012-1078 du 24 septembre 2012) prévoit que les volumes imputables aux fuites d'eau sur canalisation n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

Ce dispositif concerne uniquement

- ✓ les locaux d'habitation, occupés à titre principal ou secondaire, en habitat individuel ou collectif,
- ✓ les fuites sur les canalisations après compteur (tuyaux, raccords, coudes, vannes, joints). Les fuites dues à des appareils ménagers et à des équipements sanitaires ou de chauffage ne sont pas couvertes.
- ✓ les consommations anormales d'au moins 2 fois le niveau de consommation moyen sur trois ans de l'abonné.

L'abonné doit attester l'existence et la réparation de la fuite par une entreprise de plomberie qui produira une attestation spécifiant la localisation de la fuite, sa réparation et la date de réparation.

Si toutes les conditions sont remplies, les volumes liés aux fuites d'eau ne rentreront pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

DELIBERATION N°2013-05-14-04
CCPR : REPARTITION DES SIEGES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi 2012-1561 du 31/12/2012 dite « loi Richard » modifie les dispositions de la loi RCT du 16 décembre 2010 concernant le nombre maximal de sièges dans les conseils communautaires à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux. La répartition des sièges devra tenir compte de la population de chaque commune. En outre, chaque commune disposera au moins d'un siège quel que soit le nombre d'habitant. La composition du conseil communautaire peut être fixée librement par un accord entre les communes membres. En l'absence d'accord, elle sera arrêtée par le préfet.

Après lecture des différentes propositions, le conseil municipal décide de revoir cette question lors de la prochaine réunion de juin.

DELIBERATION N°2013-05-14-05
FOURRIERE COMMUNAUTAIRE DE CHATELLERAULT : CONVENTION

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la création prochaine, par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, d'un nouveau chenil qui abriterait la fourrière et le refuge d'une capacité d'hébergement de 20 chiens et 10 chats. Cette collectivité informe que les communes devront conclure une convention pour bénéficier de ce service.

DELIBERATION N°2013-05-14-06
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de déclaration d'intention d'aliéner depuis la dernière réunion de conseil.

DELIBERATION N°2013-05-14-07
ELEVATION D'UN MEMORIAL A LA MEMOIRE DES COMBATTANTS AFN : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association pour le Mémorial des Combattants Tombés en Afrique du Nord pour l'élévation d'un mémorial au Jardin du Souvenir Place Anatole France à Tours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 Euros à cette association.

DELIBERATION N°2013-05-14-08
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ Du recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2014,
- ✓ De la demande de subvention du club photo de Richelieu. Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de participation,
- ✓ De la demande de contribution 2013 au fonds solidarité logement du Conseil Général,
- ✓ De la visite des bornes incendie sur l'ensemble du territoire et de celle du Verger qui a besoin d'être réparée,
- ✓ De la randonnée pédestre ou en vélo ou à cheval du comité des fêtes le 19 mai,
- ✓ De l'organisation du concours réservé aux jardins potagers à production exclusivement familiale et de la proposition de candidats potentiels,
- ✓ Des diverses invitations : inauguration des halles de Richelieu, concert Ex-Arte, remise des prix à la Chambre de Métiers, des propositions de dates pour la visite du centre de formation du SDIS, des 20 ans des Vocalises Richelaises,
- ✓ Du char du comice avec la confection des fleurs en papier,
- ✓ Du marché fermier : le thème, l'animation du jour, la liste des exposants,
- ✓ De la rencontre prochaine avec Antoine DUPRE pour l'élaboration du site Internet de la commune,
- ✓ Des demandes de proposition d'assurance pour la commune,
- ✓ De la nécessité de réunion de la commission « voirie »,

Dominique DARDENTE informe du dysfonctionnement de la déchetterie certains jours de grande fréquentation.
Marie-Rose MERON suggère qu'en cas d'absence du maire, les numéros de téléphone des élus de permanence soient affichés et notifiés sur le répondeur de la mairie.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.